



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Nos Réf.: FA/ FT/ TD

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021**

Le **mardi 14 décembre 2021** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Verneuil-Sur-Seine, légalement convoqué le **8 décembre 2021**, s'est réuni à l'Espace Maurice Béjart, sous la présidence de Monsieur **Fabien AUFRECHTER**, Maire ;

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : **33** Quorum : **11**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, **Olivier MELSENS**, **Ida GONTHIER**, **Paul MALLERET**, **Michel DEBJAY**, **Marie-Claude BOURDON-BENHAMOU**, **Eugène DALLE**, **Carole GODARD**, **Olivier LUJIC** adjoints ;

Mesdames et Messieurs, **Socrate GABRIELIDES**, **Philippe LENFANT**, **Abderrahim CHAHBOUN**, **Caroline PISICA**, **Catherine CAYET-CHARUEL**, **Georges-Edouard BACLE**, **Rania SLIM**, **Anthony HERRY**, **Sophie GARREC**, **Maria DA SILVA PARAUTA**, **Cyril AUFRECHTER**, **Pascale DESHAYES**, **Julien FREJABUE**, **Philippe LUSSEAU**, **Fabienne HUARD**, **Fabien LEMOINE**, **Blaise FRANCOIS-DAINVILLE**, **Jean-Marie MOREAU**, **Myriam LE BLAY**, **Christian LELIEVRE**, **Nadia BEN ALLA**, **Thierry HURET** conseillers municipaux.

Absents représentés :

Louissette FEDIERE représentée par **Fabien AUFRECHTER**

Ania REDJDAL-ORTELLI représentée par **Cyril AUFRECHTER**

Nombre de pouvoirs : **2**

Nombre de conseillers effectivement présents : **31**

Secrétaire de séance : **Olivier MELSENS**

Après avoir fait procéder à l'appel nominal et s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS D'UN ADJOINT AU MAIRE APRÈS RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer tout d'abord sur la nature du scrutin (à main levée, public ou secret) et ensuite sur le maintien ou non de Monsieur Eugène DALLE dans ses fonctions d'Adjoint au Maire. Après en avoir délibéré, le scrutin a lieu au scrutin secret.

Monsieur Fabien LEMOINE déclare ne pas prendre part au vote. Madame Pascale DESHAYES, Monsieur Julien FREJABUE, Monsieur Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Madame Myriam LE BLAY, Monsieur Christian LELIEVRE s'abstiennent.

Parmi les 23 bulletins dépouillés, il est constaté :

- 13 voix contre le maintien,
- 8 voix pour le maintien,
- 1 blanc,
- 1 Abstention

Le Conseil municipal décide **donc de ne pas maintenir** Monsieur Eugène DALLE dans ses fonctions d'Adjoint.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET FIXATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS

Considérant que la délibération précédente (2021-127) ayant pour effet de rendre vacant un poste d'Adjoint au Maire, il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoints et de décider de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint;

Il a été proposé :

- de conserver le nombre de **neuf** adjoints ;
- que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints et de déclarer alors vacant le poste de 9ème Adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Madame Pascale DESHAYES, Monsieur Julien FREJABUE, Monsieur Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Madame Myriam LE BLAY, Monsieur Christian LELIEVRE, Monsieur Philippe LUSSEAU, Madame Fabienne HUARD, Monsieur Thierry HURET et Monsieur Fabien LEMOINE ne prennent pas part aux votes), **APPROUVE** les dispositions ci-dessus, puis **DIT** que le tableau des Conseillers Municipaux sera modifié en ce sens et que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve donc promu d'un rang au tableau des adjoints;

ÉLECTION DU NEUVIÈME ADJOINT AU MAIRE

Après suspension de séance de 10 minutes, il est constaté que deux candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire sont présentés. Il s'agit de Madame Sophie GARREC et Monsieur Eugène DALLE.

Il a ensuite été procédé à l'élection du neuvième Adjoint au Maire au suffrage à scrutin secret :

Résultat du vote (1^{er} tour) :

Nombre de présents : 31 Procurations : 2

Nombre de votants : 32 (Monsieur Fabien LEMOINE ne prend pas part aux votes)

Nombre de suffrages exprimés : 32

Eugène DALLE obtient 17 voix

Sophie GARREC -- 15 voix

A été proclamé élu, Monsieur Eugène DALLE au poste de 9ème Adjoint ;

Le Conseil Municipal DIT que le tableau du Conseil Municipal sera modifié en ce sens.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : ENQUÊTE ANNUELLE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CHARGE Monsieur Le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement, ensuite **DECIDE** de créer, au titre de l'enquête de recensement 2022 :

- 4 emplois d'agents recenseurs,
- 1 emploi de coordonnateur,
- 1 emploi de coordonnateur adjoint.

Ces derniers seront désignés par arrêté municipal.

Il **PRECISE** la rémunération de ces emplois.

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté Urbaine Grand

Paris Seine & Oise.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DU COMMISSARIAT DE POLICE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Commissariat de Police.

DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE DU SIVUCOP

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 votes contre : Madame Pascale DESHAYES, Monsieur Julien FREJABUE, Monsieur Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Madame Myriam LE BLAY, Monsieur Christian LELIEVRE, Monsieur Philippe LUSSEAU, Madame Fabienne HUARD, Monsieur Thierry HURET) **ACCEPTE** le retrait de la Commune de Triel-sur-Seine du SIVUCOP.

Il **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet des Yvelines le retrait de la Commune de Triel-sur-Seine du SIVUCOP dans les conditions prévues par l'article L.511-19 du C.G.C.T. et **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet des Yvelines, Monsieur le Maire de Vernouillet et Monsieur le Maire de Triel-sur-Seine.

AVENANT À LA CONVENTION PLURICOMMUNALE DE MISE À DISPOSITION DES POLICES MUNICIPALES DES COMMUNES DE VERNEUIL-SUR-SEINE ET DE VERNOUILLET

Considérant que les communes de Verneuil sur Seine et de Vernouillet souhaitent confier au 1^{er} mars 2022 leur police municipale au syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Commissariat de Police (SIVUCOP),

Considérant l'avenant à la convention pluricommunale de mise à disposition des polices municipales des communes de Verneuil sur Seine et de Vernouillet réduisant le délai de préavis de résiliation à un mois, annexé à la présente délibération, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : Monsieur Philippe LUSSEAU, Madame Fabienne HUARD, Monsieur Thierry HURET, 7 abstentions : Madame Pascale DESHAYES, Monsieur Julien FREJABUE, Monsieur Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Madame Myriam LE BLAY, Monsieur Christian LELIEVRE, Monsieur Fabien LEMOINE), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la réduction du délai de résiliation de la convention pluricommunale de mise à disposition des polices municipales des communes de Verneuil sur Seine et de Vernouillet.

RÉSILIATION DE LA CONVENTION PLURICOMMUNALE DE MISE À DISPOSITION DES POLICES MUNICIPALES DES COMMUNES DE VERNEUIL-SUR-SEINE ET DE VERNOUILLET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : Monsieur Philippe LUSSEAU, Madame Fabienne HUARD, Monsieur Thierry HURET, 7 abstentions : Madame Pascale DESHAYES, Monsieur Julien FREJABUE, Monsieur Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Madame Myriam LE BLAY, Monsieur Christian LELIEVRE, Monsieur Fabien LEMOINE) **AUTORISE** Monsieur le Maire à résilier la convention pluricommunale de mise à disposition des polices municipales des communes de Verneuil-sur-Seine et de Vernouillet, **DIT** que Monsieur le Maire informera Monsieur le Préfet de cette résiliation et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

DÉBAT DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Le Conseil municipal, **PREND ACTE** de la tenue du débat de politique générale par le Conseil municipal.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER POUR L'INSTALLATION D'UN KIOSQUE ET LE RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DU PARC SAINT MARTIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une demande de permis d'aménager pour l'installation d'un kiosque et le réaménagement partiel du parc Saint Martin.

MARCHÉ PUBLIC D'APPROVISIONNEMENT DE LA COMMUNE : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité du délégataire de l'exploitation du marché d'approvisionnement de la commune, la société « GERAUD & ASSOCIES », puis

PRECISE que conformément à l'article R.1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel est joint au compte administratif de la commune au titre de l'année 2020.

ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité (5 votes contre : Monsieur Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Monsieur Philippe LUSSEAU, Madame Fabienne HUARD, Monsieur Thierry HURET, Monsieur Fabien LEMOINE, 2 abstentions : Madame Pascale DESHAYES, Monsieur Julien FREJABUE, Monsieur Christian LELIEVRE ne prend pas part aux votes) APPROUVE** les attributions de compensation définitives 2021 fixées par délibération du Conseil communautaire du 9 novembre 2021 comme suit.

Le Conseil municipal **RETIENT** la ventilation entre la section de fonctionnement et la section d'investissement de l'attribution de compensation provisoire 2021 de la commune de Verneuil-sur-Seine fixée par délibération du Conseil communautaire du 9 novembre 2021, pour un montant global de 1 606 963.93 €, dont 306 086.30 € en investissement et 1 300 877.63 € en fonctionnement.

BUDGET VILLE : CRÉANCES ÉTEINTES, ANNULATION DES TITRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, ACCEPTE** de procéder à l'annulation des titres pour un montant total de 1 367.29 Euros et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à la fonction 020 nature 6542 du budget 2021.

RÈGLEMENT DE DROITS DE VOIRIE ET REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité (7 abstentions : Madame Pascale DESHAYES, Monsieur Julien FREJABUE, Monsieur Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Madame Myriam LE BLAY, Monsieur Christian LELIEVRE, Fabien LEMOINE) DECIDE** de fixer le règlement des droits de voiries.

ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS CHARGÉS DE L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** de définir un cycle de travail annualisé de 1607h pour un temps complet, à compter du 1er janvier 2022 pour les agents chargés de l'exploitation des équipements sportifs, dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail.

Le Conseil Municipal **DIT** également que les agents publics relevant d'un cycle annualisé restent soumis de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des agents publics, tels que définis notamment par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

MODALITÉS D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (1607H) POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de supprimer tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1607 heures, dans les conditions rappelées par la présente délibération et **DECIDE** d'approuver au 1^{er} janvier 2022 les modalités d'organisation du temps de travail sus-présentées, pour la Commune de Verneuil-sur-Seine et son espace culturel Maurice Béjart.

MODALITÉS DU MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL AU 1^{ER} JANVIER 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** d'instaurer le télétravail au sein de la Commune dans les conditions fixées par la charte en annexée à la présente délibération.

Il **DECIDE** aussi d'instaurer l'allocation forfaitaire de télétravail à 2,5 euros par journée de télétravail effectuée. Son montant est plafonné à 220 euros par an. Le versement est trimestriel.

Enfin il **DIT** que les dépenses budgétaires inhérentes seront imputées au chapitre globalisé 012 du budget de la Direction des Ressources Humaines

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{ER} JANVIER 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité (3 votes contre : Philippe LUSSEAU, Fabienne HUARD, Thierry HURET, 7 Abstentions : Pascale DESHAYES, Julien FREJABUE, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Jean-Marie MOREAU, Myriam LE BLAY, Christian LELIEVRE, Fabien LEMOINE) DECIDE** de procéder aux modifications (créations et suppressions) selon le tableau annexé à la présente délibération, puis il **ACTE** du nouveau tableau annexé recensant la liste des emplois permanents au 1^{er} décembre 2021 (sauf exception), au sein de la Commune.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité (3 votes contre : Philippe LUSSEAU, Fabienne HUARD, Thierry HURET, 7 Abstentions : Pascale DESHAYES, Julien FREJABUE, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Jean-Marie MOREAU, Myriam LE BLAY, Christian LELIEVRE, Fabien LEMOINE) AUTORISE** la création des postes visés dans le tableau joint à la présente délibération, **AUTORISE** les déclarations de vacance correspondantes, **AUTORISE** la suppression des postes visés dans le tableau joint, puis **APPROUVE** le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe de cette délibération.

AVANTAGE EN NATURE -- LISTE DES EMPLOIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, (3 Abstentions : Philippe LUSSEAU, Fabienne HUARD, Thierry HURET, 6 votes contre : Pascale DESHAYES, Julien FREJABUE, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Jean-Marie MOREAU, Myriam LE BLAY, Christian LELIEVRE) APPROUVE** la liste des bénéficiaires d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service et pour occupation précaire avec astreintes, puis **DIT** que les dépenses budgétaires inhérentes seront imputées au budget communal.

AVENANT N°1 AU LOT N°2 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ESPACE MAURICE BÉJART DE LA VILLE DE VERNEUIL SUR SEINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, APPROUVE** la passation de l'avenant n°1 au lot n°2 avec l'entreprise KLESLO et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet Avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

AVENANT N°1 AU LOT N°3 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ESPACE MAURICE BÉJART DE LA VILLE DE VERNEUIL SUR SEINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, APPROUVE** la passation de l'avenant n°1 au lot n°3 avec l'entreprise KONEXEL et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet Avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

AVENANT N°1 AU LOT N°4 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ESPACE MAURICE BÉJART DE LA VILLE DE VERNEUIL SUR SEINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, APPROUVE** la passation de l'avenant n°1 au lot n°4 avec l'entreprise SIMON et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet Avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN KIOSQUE ET DE SES ABORDS AU PARC SAINT MARTIN À VERNEUIL-SUR-SEINE (78480)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 Abstentions : Philippe LUSSEA, Fabienne HUARD, Thierry HURET et Fabien LEMOINE) **APPROUVE** l'analyse des offres du marché de travaux pour l'Aménagement d'un Kiosque et de ses abords au Parc Saint Martin et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les 3 lots du marché et tout document s'y rapportant avec les sociétés :

Lots	Attributaires	Montants HT
Lot n°1 : Maçonnerie qualitative / Equipements	LE CORRE BTP	141 964,00 €
Lot n°2 : Espaces verts	LA JARDINERIE G. THEMAR	28 691,74 €
Lot n°3 : Kiosque	FONDERIE VINCENT	123 613,00 €
	Total	294 268,74 €HT

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'attribution des subventions, telles qu'indiquées en annexe de la présente délibération, aux coopératives scolaires pour un montant total de 20 000 €, puis il **RAPPELLE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2021, nature 6574, fonction 025.

CHARTRE ASSOCIATIVE DE LA VILLE DE VERNEUIL-SUR-SEINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver la charte de la vie associative annexée à la présente délibération et **DECIDE** d'autoriser la signature par Monsieur le Maire de cette charte avec les associations.

CRÉATION DES RÉFÉRENTS DE QUARTIER ET DES COMITÉS DE QUARTIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- La mise en place de 5 référents de quartier titulaires et 5 référents de quartiers suppléants ;
- La mise en place de 5 comités de quartier selon le plan présent en annexe de cette délibération,
- L'adoption de la charte des comités et référents de quartier présente en annexe.

JOURNÉES DU PATRIMOINE : DON À LA FONDATION MAISON ZOLA – MUSÉE DREYFUS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'attribution de ce don de 300 € imputée au budget 2021 Fonction 024 Nature 67.

Pas de questions écrites.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

Fait à Verneuil-sur-Seine le 14 décembre 2021


 Le Maire
 Fabien AUERCHTER